

Printemps des précaires : semaine d'actions

« agir pour ne pas subir »

Sur le Grand Lyon, un réseau de précaires (chômeurs et salariés) s'est constitué avec AC !, le collectif des privés d'emploi et précaires de Vaulx en Velin, la CGT chômeurs, le collectif RAS de la Croix Rousse et différentes associations.

Objectif : agir pour défendre nos droits ! Droit à l'énergie, au logement, à un revenu suffisant pour vivre, libre choix de son emploi, de sa formation...

La semaine du lundi 25 au samedi 30 avril, nous vous proposons de participer à différentes actions (ci-dessous). Ce « Printemps des Précaires » prend différentes formes selon les régions : marches de précaires dans la région Centre, Sud Ouest, Ile de France, Nord, Euromayday dans une dizaine de pays européens...

L'emploi est à la mode !

A la mode de l'emploi précaire !

L'emploi précaire, c'est les congés non payés (chômage), la RTT contrainte et non rémunérée (temps partiels), la retraite sans pension et avant l'heure (interdiction du RMI aux moins de 25 ans).

La précarité de l'emploi, c'est le travail sous contrôle.

Chômeurs et fainéants (ceux qui refusent la production débile, les salaires de misère et l'exploitation) sont « accompagnés » dans le cortège des contrats pourris - contrats d'avenir, contrats d'insertion, RMA, contrats tremplin...

Derrière les paillettes du « suivi personnalisé » : contrôle, revenus en chute libre, subventions aux employeurs ; emploi forcé et salaires en miettes, quand d'autres ont droit à brioche et deuils nationaux. Et pour les salariés « classiques » (non précaires ?), c'est la peur entretenue du licenciement, ou du non renouvellement de poste...

L'emploi précaire ne garantit plus le salaire. Le SMIC n'est plus mensuel, il est « horaire ». La flexibilité, c'est le bénévolat du temps d'astreinte, de chômage. Et c'est la rémunération calculée selon le planning de l'employeur.

L'emploi précaire explose. La France compte près de 10 millions de précaires. Plus d'un million et demi de travailleurs pauvres (20 % sont « pourtant » en CDI) vivent avec moins de 557 € par mois. Près de 3 SDF sur 10 ont un emploi. A l'échelle européenne, les précaires constituent 17 % de la population.

On parle de minima sociaux ! Comme si le social c'était un minimum ! On dit « minima sociaux » pour ne pas dire « maxima patronaux ».

RMI, ASS, allocations chômages et autres système de solidarité sont vus comme un coût alors qu'ils sont un dû, quel salarié décide de la fin de son contrat, de son licenciement ? Le chômage a bel et bien une origine dont les chômeurs ne sont pas responsables...

Ils disent « activation des dépenses passives » pour ne pas dire travail forcé ; ils revendiquent la « baisse du chômage », pour masquer les radiations ANPE ; ils soutiennent la « professionnalisation des jeunes », au lieu de parler de stages en entreprise non payés ; ils autorisent les expulsions des « mauvais » locataires, coupent l'électricité aux familles sans le sou...

Nous ne voulons pas de cette société-là !

Avec ou sans emploi, avec ou sans papiers, un revenu c'est un dû !

Logement, titre de séjour, accès aux soins, liberté de circulation, formation et emploi librement choisis... voilà ce que nous voulons !

« Le premier Mai c'est pas gai, je trime a dit le muguet,
10 fois plus que d'habitude, regrettable servitude ».

Georges Brassens

Ça commence lundi 25 avril...

⇒ Rendez vous ⇐

tous les matins de la semaine à 10 h
à la Bourse du Travail place Guichard, Lyon 3^e.

- ◆ **Lundi 25 :**
« Action contre les emplois précaires ».
- ◆ **Mardi 26 :**
« Action pour l'indemnisation solidaire du chômage ».
- ◆ **Mercredi 27 :**
« Action pour le droit au logement ».
- ◆ **Jeudi 28 :**
« Action contre les suspensions et radiations RMI ».
- ◆ **Vendredi 29 :**
« Action pour le droit à l'énergie ».
- ◆ **Samedi 30 :** (pas de rendez vous le matin)
Rendez vous à 13 h au départ de la manifestive place Guichard pour une initiative festive avec spectacle de rue puis à 15 h : projection vidéo + débat sur l'insertion des chômeurs.



« RMI : Pourquoi tant de haine ? »

La chasse aux RMIstes est ouverte dans le Rhône !

Un récent communiqué de l'AFP (vendredi 08-04-05) nous apprend que le conseil général du Rhône envisage de supprimer le RMI à 1 000 foyers le 1er mai, 126 sont déjà appliqués !

Alors qu'ils survivaient comme ils pouvaient avec leur maigre allocation mensuelle dans l'indifférence générale, 8 000 RMIstes du département du Rhône ont reçu début mars une convocation en recommandé leur enjoignant de se présenter rapidement à la Maison du Département la plus proche pour examen et régularisation de leur situation, sous menace de suspension de leur allocation.

Pourquoi une telle brutalité ?

Les « responsables » Insertion du conseil Général sont-ils tellement éloignés des situations de précarité qu'ils ignorent cette réalité toute simple de la vie du RMIste :

- la lettre recommandée n'annonce jamais une bonne nouvelle, et beaucoup pensent alors que mieux vaut ne pas la retirer. Effectivement 30 % des destinataires n'ont pas retiré leur lettre.
- de plus à la demande de Monsieur MERCIER, Président du Conseil Général, les CLI (Commissions Locales d'Insertion, dont dépend la demande de suspension éventuelle du RMI), ont été priées de se réunir toutes en urgence.

Devant la menace de suspensions massives, voire de radiations, les résistances se sont organisées :

- un tract d'information est diffusé (devant la CAF, certaines Maisons du Département et ANPE) ;
- la presse est alertée et, pour une fois, joue son rôle ;
- des salariés des Maisons du Département, chargés ou non du recensement, traînent des pieds ; une pétition circule, exigeant qu'aucune suspension de RMI ne soit prononcée ;
- RMIstes, chômeurs et personnes solidaires interviennent directement à l'intérieur de Maisons du Département pour obtenir des « responsables » l'engagement qu'aucune demande de suspension ne sera demandée au cours des réunions des CLI. La CLI de Vaulx-en-Velin, envahie le 15 mars, ne peut se tenir, et sa Présidente prend l'engagement public de ne pas cautionner le dispositif mis en

Nous nous proposons donc :

- de faire le tour de toutes les CLI (commissions locales d'insertion), en leur demandant d'avoir le courage de refuser de communiquer le moindre nom au Conseil Général.

NOUS REFUSONS QU'UNE PERSONNE DÉJÀ ENFONCÉE DANS LA GRANDE PRÉCARITÉ SE VOIT PRIVÉE DE TOUT REVENU.

- d'accompagner toute personne menacée dans ses démarches, en particulier auprès de la CLI, et d'intervenir par tous les moyens, juridiques ou autres, pour qu'une éventuelle « sanction » prise soit levée.

CONTACTEZ-NOUS ! (coordonnées en dernière page)

place. La CLI de Vénissieux refuse de se tenir. Celles de Villeurbanne et Rillieux sont retardées.

Pourquoi l'ouverture de la chasse :

Deux séries de raisons l'expliquent :

1) Suite à la « décentralisation », la législation sur le RMI a changé début 2004. Désormais ce sont les Conseils Généraux qui sont les seuls responsables du financement, de la gestion et du suivi du RMI.

Théoriquement l'Etat devait aussi transférer aux Départements les sommes consacrées au RMI.

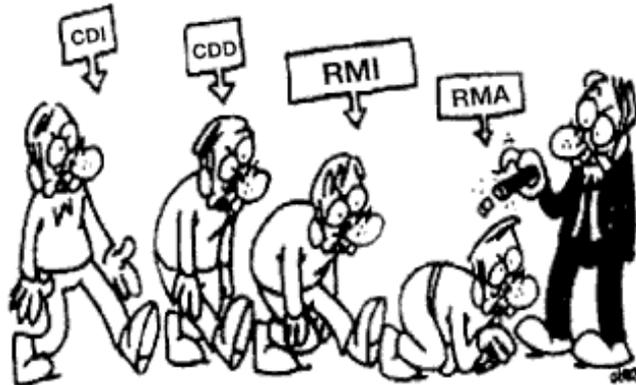
Pratiquement il ne l'a pas fait en totalité : les caisses de l'Etat sont vides (on ne peut pas à la fois baisser les impôts des riches, et continuer à financer correctement le RMI). L'Etat doit donc 24 millions d'euros au Département du Rhône (et plus de 400 millions à tous les départements). Pour établir son budget, (voté le 18 mars) et ne pas trop augmenter les impôts prélevés par le Département, Monsieur MERCIER avait

besoin en urgence d'une estimation la plus précise possible du budget à affecter au RMI, donc du recensement de tous les RMIstes. Et y si la brutalité de la méthode employée conduit à en faire baisser le nombre, tant mieux ! L'augmentation des impôts n'en sera que moins forte. Et tant pis si les intéressés perdent le denier.

2) Une deuxième raison, déterminante, découle du durcissement de la législation RMI, et de la mise en application du plan BORLOO. Il faut préparer la mise en application de développement des emplois précaires RMA et « contrats d'avenir » que doivent occuper, contraints et forcés, les RMIstes. Elle est expliquée ci-contre.

Nous n'acceptons aucune suspension ou radiation de RMI :

Monsieur MERCIER a dû reculer : une deuxième convocation, envoyée directement par le Service Insertion du Conseil Général est actuellement envoyée - pas en recommandé cette fois. Elle laisse 15 jours aux destinataires pour prendre contact avec le Conseil Général, et se « mettre en règle ». Que se passera-t-il pour celles et ceux qui n'auront pas répondu. Théoriquement, leurs coordonnées seront communiquées à leur CLI locale pour que celle-ci les convoque officiellement et leur demande de s'expliquer (en effet, seule la CLI locale a le pouvoir légal de demander la suspension ou la radiation).



« HALTE AUX COUPURES EDF » : droit à l'énergie pour tous !

AC ! Rhône, le Collectif des Privés d'Emploi et Précaires de Vaulx-en-Velin, le Collectif Départemental CGT-Chômeurs et le Syndicat CGT de l'Énergie Lyon-Métropole exigent des Maires de l'agglomération lyonnaise un Arrêté Municipal contre les coupures d'électricité sur le territoire de leur commune (extraits de la lettre envoyée à toutes les Municipalités) :

Cette démarche relève de trois motifs complémentaires :

- **En premier lieu nous pensons que la gravité de la situation sociale** dans notre pays où le chômage de masse et la précarité font des ravages doit nous interdire de considérer que les difficultés financières de nos concitoyens seraient un problème strictement individuel...
- **En second lieu nous considérons que l'énergie (et singulièrement l'électricité et le gaz) est un produit de première nécessité** qui répond à des besoins fondamentaux. Moyennant quoi il est absolument inacceptable que quiconque puisse en être privé sous prétexte que sa situation ne lui permet pas de s'acquitter de ses factures EDF.
- **Enfin nous sommes convaincus que seul un service public de l'énergie** est en mesure de répondre à un tel besoin, essentiel pour nos concitoyens. Considérant qu'il n'est pas sérieux de confier la gestion de cette mission cruciale à des entreprises privées dont l'expérience a déjà amplement démontré (notamment aux USA) qu'elles sont



totallement inféodées à des intérêts financiers incompatibles avec les exigences de solidarité nationale qui doivent toujours primer en matière de besoins fondamentaux (pour ne rien dire du risque majeur qu'il y aurait à confier la gestion du parc nucléaire de EDF à ces « mercenaires du fric »).

Pour ces motifs, nous vous invitons à prendre un arrêté interdisant effectivement que les habitants de votre commune puissent être privés de cette ressource vitale qu'est l'énergie...

Pour conclure, nous vous invitons à prendre contact avec les conseils municipaux des villes voisines de la vôtre afin d'arrêter publiquement une position commune sur ce point.
(...)

Les organisations porteuses de cette exigence comptent bien interpeller rapidement et directement les municipalités pour leur demander quelles suites elles comptent donner à cette demande élémentaire de solidarité.

« Démolitions-reconstructions » : les précaires indésirables

Les opérations de « démolition-reconstruction », fleurons du volet Logement du Plan BORLOO, vont s'accélérer dans les années qui viennent (à Vaulx, La Duchère, Bron, Vénissieux, St Priest) à moins que, tous ensemble, nous nous y opposions.

Ces démolitions, contrairement aux annonces des mairies, de la COURLY, des HLM, sont une injustice vis à vis des populations aux ressources modestes (chômeurs, RMIstes...), mal logées ou hébergées. Nous en connaissons tous. Mais c'est surtout une atteinte à leur dignité, car ces démolitions veulent dire : « On ne veut plus de vous ici ».

Ces projets de démolition sont décidés sans discussion préalable avec les locataires et sans tenir compte des besoins des demandeurs de logements. Or ceux-ci sont de plus en plus nombreux à frapper aux portes du service Habitat des mairies, des offices d'HLM, et à demander auprès de nos associations la solidarité et le soutien pour obtenir un logement.

Un Collectif s'est monté dans l'agglomération lyonnaise pour s'opposer à ces opérations. Nous tentons d'unir ceux qui sont touchés par les démolitions et ceux qui n'ont pas

de logement. Ensemble, nous manifestons à l'OPAC, à la mairie, etc... car nous savons que si les décideurs s'attaquent aujourd'hui aux logements des plus défavorisés, ils s'attaqueront demain aux logements de

l'ensemble des classes populaires. Non seulement ils « grignotent » les logements (comme à Bron) ou les font « exploser » comme à Vaulx, mais ils cassent nos droits sociaux les uns après les autres.

Car quand les intérêts des promoteurs et des financiers convergent avec ceux des Pouvoirs Publics, des mairies, cela se fait au détriment des familles modestes. Les projets « démolition-reconstruction » indiquent un choix de société que nous contestons, car les décideurs veulent, par là, déposséder

les familles ouvrières, chômeurs, RMIstes, de leur droit au logement et à leur quartier populaire, au bénéfice d'une population plus favorisée.



Notre Collectif organise prochainement deux manifestations :

- **Le samedi 14 mai, de 10 h à 16 h, à Bron**, pour s'opposer au « grignotage » de la barre « UC7 ». Rendez-vous à partir de 10 h au Collectif « Droits pour Tous », 16 rue Emile Bender, à Bron (au pied de la barre UC7).
- **Le samedi 21 mai, de 10 h à 15 h à Vaulx-en-Velin**. Rendez-vous à partir de 10 h au Collectif des Privés d'Emploi et Précaires, 9 place Guy Môquet (place du Mas du Taureau).

« L'insertion c'est quoi ? » : projection vidéo

samedi 30 avril à 15 h
à la librairie « À plus d'un titre »
4 quai de la Pêcherie – Lyon 1^{er} (m^o Hôtel de Ville)



Ce documentaire de 50 min a été réalisé par des membres de l'association Agir ensemble contre le chômage à l'occasion des Rencontres pour une Autre Mondialisation (RAM 2005). Afin d'alimenter le débat que

nous avons organisé et dont le thème était « insertion : quelles alternatives à l'infantilisation et au contrôle social des chômeurs ? », nous avons recueilli des témoignages de bénéficiaires de l'insertion et de salariés y travaillant ou y ayant travaillé.

Constitution européenne POUR NOUS, C'EST NON !

En 1998, « les grandes orientations de la politique économique » édictées par la Commission Européenne, préconisent comme indispensable pour stimuler la croissance « d'élargir l'échelle des salaires vers le bas en réduisant de 20 à 30 % le coût salarial des activités peu qualifiées » et en même temps « que pour être efficace une telle mesure nécessite en Europe une réduction équivalente des allocations chômage et des prestations sociales afin d'éviter le « piège à pauvreté »

La construction européenne actuelle entraîne la généralisation de la concurrence, de l'individualisme et la mort des repères de solidarité dans les sociétés. Pour les plus faibles, c'est l'explosion du chômage et de la précarité :

Nous voulons une autre Europe, SOLIDAIRE !

« Indemnisation solidaire » : de toutes les formes de chômage

Si le nombre des RMIstes a augmenté c'est que l'indemnisation du chômage a été revue à la baisse (on se souvient des « recalculés ») et qu'il y a de moins en moins d'offres d'emplois (10 offres - par ailleurs précaires à 85 % pour 100 demandes).

Pour la grande majorité des chômeurs, la fin de l'indemnisation de l'assurance-chômage survient au bout de 7 mois. Or d'après le ministère de l'emploi, la durée moyenne d'inscription est de 7,5 mois pour un chômeur. Logiquement, un certain nombre de chômeurs ne retrouvant pas d'emploi n'ont plus qu'à faire une demande de RMI au bout de leur 7 mois d'indemnisation du chômage...

Parallèlement, ANPE et ASSEDIC multiplient les contrôles de la recherche d'emploi. **Ces contrôles ont pour but de forcer les chômeurs à accepter tous les boulots précaires dont ils ne veulent pas.** Le rôle de la politique officielle de lutte contre le chômage et la précarité a donc pour effet de renforcer le chômage et la précarité structurelle en radiant de l'assurance-chômage les chômeurs qui refusent les emplois kleenex.

Face à ces contrôles tatillons et coercitifs, nous pouvons vous accompagner et vous aider à faire valoir vos droits (il vous en reste !). Contactez-nous, (voir ci-dessous).

Par ailleurs, la prochaine négociation de la convention UNEDIC aura lieu à partir de la deuxième moitié de notre année 2005. Il est important de nous mobiliser (la précédente négociation de 2002 avait vu la mise en place du PARE 2 créant les « recalculés »)..

Les patrons s'occupent de leurs oignons, les chômeurs doivent faire pareil.

POUR UN SYSTÈME UNIFIÉ ET SOLIDAIRE D'INDEMNISATION DU CHÔMAGE :

- indemnisant TOUS LES CHÔMEURS
- A UN NIVEAU SUFFISANT POUR VIVRE
- Négocié avec les principaux intéressés

Pour nous joindre... nous rejoindre :

AC ! Rhône - Agir contre le chômage et la précarité, 37 cours de la République, 69100 Villeurbanne – Permanence juridique et sociale : mardi 15 h à 20 h, contacter le collectif : 04.78.84.38.51, acrhone@free.fr, www.acrhone.lautre.net

AC ! Oullins - Agir ensemble contre le chômage, Centre Moreau, 91 rue de la République, 69600 Oullins - contacter le collectif : 04.78.50.64.15.

Collectif des Privés d'Emploi et Précaires de Vaulx-en-Velin, 9 place Guy Moquet, 69120 Vaulx-en-Velin - Permanence : samedi de 9 h à 12 h, contacter le collectif : 04.37.45.09.93.

Lundi de 9 h à 11 h 30 devant l'ANPE de Vaulx-en-Velin - Jeudi de 9h à 11h30 devant l'ASSEDIC ou la CAF de Vaulx-en-Velin - Lundi et mercredi de 9 h 15 à 11 h 15 alternativement devant l'ANPE ou l'ASSEDIC de Meyzieu.

CGT Chômeurs du Rhône - Union Départementale CGT, 215 cours Lafayette, 69006 Lyon - contacter l'UD : 04.72.75.53.53 et fax 04.72.75.53.59, ud69@cgt.fr.

Collectif de soutien aux sans papiers et demandeurs d'asile, Bourse du Travail (métro place Guichard) – Lyon 3^e - prochaine permanence jeudi 28 avril 2005.

Collectif de soutien aux sans papiers et demandeurs d'asile, Ligue des Droits de l'Homme, 5 place Bellecour, Lyon 2^e - permanence juridique chaque vendredi à 17 h 30.